

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 09 JUILLET 2024**

Membres en exercice : 17 Membres présents : 10 Membres représentés : 0 Votants : 10 Quorum : 9	<i>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures, le Conseil d'administration du CCAS des Houches, convoqué le deux juillet, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Ghislaine BOSSONNEY, Présidente.</i>
Étaient présents	Ghislaine BOSSONNEY - Isabel LELIEVRE - Patrick VIALE - Xavier CHANTELOT - Catherine CHOUPIN - Céline MASINO - Christiane BOUCHET - Bénédicte DE LACOSTE - Madeleine SLUSARSKI - Christine VIALE
Absents excusés	Ameline DE SCHUTTER - Mary FERRARO - Catherine DEVOUASSOUX - Lucien PARSO - Yves PEROL - Nicole MANSART - Marie-Claude LEROUX - DEVOUASSOUD
Secrétaire de séance	Patrick VIALE

Ouverture de la séance à 17h04

Madame La Présidente désigne Monsieur Patrick VIALE comme secrétaire de séance

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Rapporteur : Madame La Présidente

Madame La Présidente demande aux membres du conseil d'administration si la rédaction du procès-verbal de la séance du 09 avril 2024 suscite des remarques.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 09 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

II - CONVENTION ENTRE LE MULTI-ACCUEIL ET LE MEDECIN REFERENT DE LA STRUCTURE ANNEXE 1

Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE – Vice-Présidente

Les membres du conseil d'administration sont informés que l'avenant à la convention signé entre le multi-accueil et le docteur VALLENCANT est arrivée à expiration le 30 avril 2024.

Afin de répondre à la demande de revalorisation du taux horaire du docteur VALLENCANT qui était d'un montant de 40€ depuis 2017, il y a lieu d'établir une nouvelle convention pour la période du 01/05/2024 au 30/04/2025.

Cette nouvelle Convention prévoit un taux horaire de rémunération à 60 €.

Pour le prochain contrat, un courrier d'information de recrutement sera adressé aux médecins de la vallée de Chamonix, Les Houches.

Madame Bénédicte DE LACOSTE souligne la forte augmentation du taux horaire.

Madame Le Maire explique que le Docteur VALLENCANT n'avait pas augmenté son tarif depuis 2017 d'où cette augmentation de 20 € du taux horaire pour l'année 2024/2025.

Le Conseil d'Administration

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention entre le multi-accueil et le docteur VALLENCANT pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025.
- **DIT** qu'un exemplaire de la convention demeurera annexé à la présente délibération.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

III - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR LES COMPTES DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024 ET SUIVANTS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HOUCHES

Rapporteur : Madame La Présidente

Depuis la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale pour 2024, le compte financier unique (CFU) devient la nouvelle norme de présentation des comptes locaux pour les budgets des services publics administratifs (M57) et les budgets des services publics industriels et commerciaux (M4) ;

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU a vocation à :

- Donner une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion, en un seul document,
- Rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprimer les doublons existant entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Apporter une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent, pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale remplit les prérequis pour adopter le CFU :

- Application de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,
- Dématérialisation des documents budgétaires avec le comptable et la préfecture au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil d'Administration

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le recours au compte financier unique (CFU) pour les comptes du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice comptable 2024 et les exercices suivants,
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son représentant, à réaliser toute formalité inhérente à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

IV - QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabel LELIEVRE fait part des difficultés rencontrées pour le fonctionnement de l'épicerie sociale.

A cela deux raisons, l'épuisement des bénévoles (les mêmes depuis des années) et le manque d'élus lors des commissions d'attribution.

Madame Isabel LELIEVRE lance un appel à bénévoles auprès des membres du Conseil d'Administration pour permettre à l'épicerie sociale de rester ouverte et souligne l'importance de cet outil qui permet d'aider des personnes en difficultés financières dans la vallée.

Madame Isabel LELIEVRE rappelle le fonctionnement de l'épicerie sociale qui est un outil destiné à :

- Apporter une aide alimentaire à un public en difficulté, fragilisé ou exclu ;
- Accompagner les personnes dans un projet visant à améliorer leur vie quotidienne ;
- Créer du lien social et rompre l'isolement.

Il s'agit d'un lieu mettant à disposition des familles bénéficiaires des produits de première nécessité (alimentation, hygiène du corps et de la maison) moyennant une participation financière comprise entre 10 et 20 % de la valeur réelle du produit.

Pour en bénéficier, il faut :

- Etre résident dans la vallée de Chamonix (Servoz/Les Houches/Chamonix/Vallorcine) ;
- Etre orienté par un travailleur social référent et rencontrer des difficultés financières ;
- Définir un projet avec le travailleur social référent visant à améliorer la vie quotidienne.

La demande d'accès est soumise à l'avis de la commission d'attribution mensuelle qui statue sur la durée, la fréquence et le jour d'accès.

La séance est levée à 17h35

Le secrétaire de séance
Patrick VIALE



La Présidente
Ghislaine BOSSONNEY

